

MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND BULLETIN MUNICIPAL n° 336





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2024

<u>Présents</u>: Mmes Christel ANTOINE, Michèle FICHET, Danièle HENRY, Denise MARSOT, Audeline MOMY, Laure PALLAUD; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Florian BONNET, Fabien CADOUX, Michaël LAMBLA

<u>Absents excusés</u>: Nadia NICOLAS, Sébastien LABOURO, Serge SEGUIN donnent respectivement procuration à Michèle FICHET, Florian BONNET et Fabien CADOUX

MOT DU MAIRE : Ouverture du Café restaurant Vendredi 12 avril à 19h30 et Mercey à l'honneur

Après de nombreux travaux, le Café restaurant communal ouvre ses portes le vendredi 12 avril à 19h30. Le couple de gérants, **Olivier et Caroline** est prêt à relever ce défi d'apporter un lieu de restauration, de café, de détente aux habitants, entreprises de Mercey et alentours. Au nom de notre conseil municipal, je souhaite à ce jeune couple une **bonne réussite** et une longue vie professionnelle et familiale à Mercey.

Les travaux ont été réalisés par des **entreprises locales** qui ont **mis du cœur et de l'ardeur** pour que le travail soit de qualité, sous la supervision de Didier SEGUIN, notre maitre d'œuvre, aidé de Nadia, Fabien et Serge et l'équipe municipale.

Nous avons bénéficié de l'aide logistique de l'Association Mille Cafés Mille Villages et de l'aide financière de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil Départemental du Doubs et du SYDED (Syndicat Départemental d'Electricité du Doubs), sans qui ce projet n'aurait vu le jour. Nos collectivités locales partenaires ont permis d'ajouter ce superbe projet aux services déjà proposés, apportant un peu plus de lisibilité à notre territoire.

Le hasard a fait que nous avons eu aussi l'honneur de Radio France Bleu Besançon et son animateur **Thierry EME avec son émission quotidienne de GPS**, qui pendant une semaine complète, chaque matin et chaque soir a permis de vérifier que les initiatives ne manquent pas et apportent ce supplément d'âme dans nos villages ruraux.

Merci pour leur témoignage à :

- 1 Stéphane SEGUIN exploitant agricole du GAEC des Gremonts
- 2 Agnès salariée passionnée de ce même GAEC
- 3 Christelle SALOMON "Au détour d'un salon" de coiffure
- 4 Didier AUBRY en tant que Maire de notre Commune
- 5 Olivier et Caroline MALEWICZ gérants du futur Café Restaurant Multiservices de Mercey
- 6 Pierre Yves LEGOFF fondateur et dirigeant de l'entreprise LEGENI, Traitement de Surface
- 7 Gaëlle TARDEVET de la MAM Maison d'Assistantes Maternelles de Cottier
- 8 Audeline et Lionel MOMY de VIES ET PART'AGES résidence pour seniors autonomes
- 9 Julien et Emilie CHENU, Artificiers de la société ARTISHOW
- 10 Michel CADOUX dans sa vigne



le Printemps



APPROBATION DES COMPTES 2023

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023, qui retrace toutes les dépenses et toutes les recettes engagées.

	Recettes	Dépenses	TOTAL	N -1 / antériorité	CLOTURE
	2023	2023	2023	2022	Avec reprise
Investissement	65 951.31	359 993.91	-294 042.60	27 542.79	-266 499.81
Fonctionnement	429 246.49	206 552.12	222 694.37	510 105.16	732 799.53
TOTAL	495 197.80	566 56.03	-71 348.23	537 647.95	466 299.72

Le conseil municipal, après vérifications, et à l'unanimité **approuve le résultat de clôture** de l'exercice 2023, avec un excèdent de 466 299.72 € et certifie la conformité du compte administratif, et du compte de Gestion (comptabilité tenue par la Trésorerie Générale).

AFFECTATION DE RESULTATS

Le Conseil municipal après avoir approuvé le Compte administratif 2023, décide à l'unanimité d'affecter au budget primitif 2024, les résultats :

- En R 002 Report en fonctionnement = 423 999.72 € (Résultat de clôture de 466 299.72 € - les Restes à Réaliser -42 300 €)

- En 1068 Besoin d'investissement = 308 799.81 €

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité le maintien des taux d'impositions communaux de 2023, pour l'année 2024, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.83 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.49 %

- Taxe d'habitation des résidences secondaires: 14.76 %

Monsieur le Maire est chargé de remplir, signer et faire parvenir les documents afférents au service de la Préfecture et des impôts.

SUBVENTIONS COMMUNALES ACCORDEES

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les subventions allouées aux associations. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2024, les subventions suivantes, pour un total de 2 620 € :

ASLM de Mercey : 400€

AICA Ass. Intercommunale Chasse

Agréée : 300€

Les Enfants d'Abord : 200€

Club 3ème âge de Mercey : 200€

■ Garage Band: 200€

ELIAD Ass. d'aide à domicile dans le

Doubs : 100€

Ass. Sports Loisirs Berthelange si

concert: 100€

Prévention Routière : 100€

La Lanvertoise : 100€

L'Entraide Val Saint Vitois : 100€

Le Souvenir Français : 100€

FSL Fonds de Solidarité pour le

Logement : 100 €

• FAAD Fonds d'Aide aux Accédants en

Difficulté : 100 €

Autres subventions : 720€





Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2024 équilibré qui a été étudié en Commission Finances le mercredi 13 Mars 2023

Budget communal:

Fonctionnement: 760 000 €
Investissement: 1 180 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget présenté et le signe.

FONGIBILITES DES CREDITS

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles.

PROGRAMME ET DEVIS EN FORET 2024

Mr Denis BONNEFOY, responsable des bois présente le devis ONF des travaux à exécuter en forêt communale pour 2024 qui a été détaillé en réunion de la commission bois réunie auparavant. Pour cette année, 700 m3 de bois à couper, répartis dans cinq parcelles sur Cottier, et une coupe rase pour raison sanitaire.

Le devis de l'ONF est présenté pour un montant de 18 629.75 €, soit 20 492.74 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité valide ces travaux forestiers, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

TRAVAUX VOIRIE: RUE DE BELLEVUE ET RUE DE SAINT VIT

Les travaux votés en novembre 2022, pour une réfection de voirie de la Rue de Bellevue ayant pris du retard seront réalisés en mars 2024, par l'entreprise ROGER MARTIN (DCM 2022 11 9). Le prix doit être réactualisé.

Il est proposé une réfection de voirie Rue de Bellevue, pour un montant de 67 324 € HT, soit 80 788.80 € TTC par l'entreprise ROGER MARTIN.

Une réfection partielle de trottoirs est nécessaire Rue de Saint Vit. Plusieurs propositions sont étudiées. Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 7 818 € HT, soit 9 381.60 € TTC.

Après avoir délibéré le conseil municipal se prononce unanimement pour valider ces travaux, et autorise le Maire à valider les devis.

TRAVAUX DOUCHES LOGEMENT 2 ET 3

Dans une réflexion d'amélioration et de confort de l'habitat, il est proposé que les logements n°2 et n°3 du rez de chaussée bénéficient d'une rénovation de salle de bains avec remplacement de la baignoire actuelle par une douche.

Plusieurs devis sont étudiés.

Le Conseil municipal, après délibérations et à l'unanimité, décide de retenir :

SARL Patrick ROGER, travaux de douches, pour un montant de 7 159 € HT,

soit 7 8 74.90 € TTC

 SARL LORMET, fourniture et pose de faïence pour un montant de 2 109 € soit 2 319.90 € TTC.

Le coût total des travaux de réfection des deux salles de bain s'élève à 9 268 € HT, soit 10 194.80 € TTC.



MISE EN SECURITE CARREFOUR RUE DE FONTENELLE RUE DE SAINT VIT

Christel ANTOINE, responsable de la commission sécurité présente le choix de la commission de faire installer des feux tricolores au carrefour de la rue de Fontenelle et de la rue de Saint-Vit. Les feux seront là pour réguler la vitesse et gérer le carrefour. Les feux installés sont des feux verts récompenses. Ils sont au rouge et passent au vert si la vitesse est respectée. Le coût de cet aménagement serait de 34 870 € HT (41 844 € TTC).

Après échanges, le conseil municipal a délibéré à 5 Contre, 6 Abstention, 4 Pour. A la majorité l'installation proposée est refusée.

ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

La loi n° 2023-175 du 10 Mars 2023 pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire.

Avec cette loi, les communes peuvent désormais définir des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Sur la commune diverses réalisations aussi bien publiques que privées fonctionnent déjà : photovoltaïque, géothermie de surface et de profondeur et un projet de parc éolien.

Le Maire indique les intérêts de s'impliquer dans cette zone d'accélération d'énergies renouvelables. Cela permet :

- De recenser les projets d'énergie renouvelable sur l'ensemble de la commune
- De réaliser une cartographie des zones de déploiement
- De racheter plus cher l'énergie pour remercier les propriétaires de ces énergies renouvelables.

Un élu s'oppose à ce principe indiquant que ces zones ne pourraient se réaliser que sur des zones agricoles ou forestières. D'après lui les zones constructibles dans l'urbain de la commune ne sont pas prises en compte dans la cartographie.

Le Maire indique que cela 'n'est pas vrai, l'élu maintient ses propos.

Le lancement du schéma de mise en place de zones d'accélération des énergies renouvelables, avec 6 voix contre, 7 abstentions et 2 pour, est refusé à la majorité, par le Conseil municipal.

CARTE AVANTAGES JEUNES

Christel Antoine, Première adjointe explique les intérêts de la carte avantage Jeunes, réservée aux moins de 30 ans.

Elle explique les différentes possibilités qui s'offrent à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce **pour la participation de la commune à 3 €** par carte avantage jeunes, de les acheter 9 € et **de les proposer aux jeunes de moins de 30 ans à 6 €**, à compter de la rentrée de septembre 2024, sur inscription à la Mairie.

LOCATION LOGEMENT N°4

Monsieur le Maire explique que le logement N°4 situé 5 rue de l'Eglise a été loué à compter du 1er Mars 2024, suite au départ du locataire précédent le 26 Février 2024.

Le Maire indique qu'un nouveau locataire occupe ce logement, pour un **loyer de 630 € par mois**, (dont 30 € de provisions de charges)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un AVIS FAVORABLE à cette location et autorise le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.



EXPOSITION EPHEMERE: 2 Juin 2024

La CCVM ne renouvelle pas cette animation. Comme le public est toujours présent, nous avons décidé de continuer l'exposition. Ce sera « Au gré des Artistes », aucun thème n'étant imposé. Alors, tous ceux qui veulent exposer leurs œuvres sont les bienvenus, même s'ils habitent à l'extérieur de la commune. L'installation se fera le samedi après-midi 1 Juin à partir de 14h30. **Quant à l'expo, elle aura lieu le 2 Juin, à la salle polyvalente de 11h à 18h**. Pour vous inscrire, veuillez contacter Denise MARSOT au 06 87 37 03 58.

<u>ATELIERS POUR SENIORS</u>: A l'attention des plus de 60 ans ! Les ateliers Bons Jours. Le printemps est là et avec lui l'envie de se remettre en forme dans la bonne humeur à la sortie de l'hiver.

Maison Vies & Part'âges, résidence pour seniors, en partenariat avec la mutualité française Bourgogne-Franche-Comté et la commune de Mercey le Grand vous proposent de **participer gratuitement** à partir du **lundi 29 avril à deux séances par semaine d'exercices adaptés et variés en lien avec votre quotidien**.

L'atelier « Force et forme au quotidien » vous permet de maintenir ou développer en douceur votre endurance, votre force et votre souplesse selon vos objectifs et capacités.

Il aura lieu à la salle polyvalente de Mercey le Grand les **lundis et jeudi après-midi de 14h30** à **16h00** et se compose comme suit :

- Une présentation de l'atelier le lundi 29 avril de 14h30 à 16h00
- 1 séance individuelle de 30 minutes pour permettre aux animateurs d'évaluer vos besoins et capacités le jeudi 2 mai ou lundi 6 mai (votre horaire vous sera confirmé ultérieurement);
- 12 séances collectives d'1h30 animées par des professionnels spécifiquement formés à la méthode (soit 6 semaines) du lundi 6 mai au 17 juin de 14h30 à 16h00;
- 1 séance individuelle d'évaluation de 30 minutes pour faire le point sur vos progrès. Le lundi 1^{er} juillet (votre horaire vous sera confirmé ultérieurement);
- Un bilan et temps convivial le lundi 23 septembre de 14h30 à 16h00 à la résidence Maison Vies & Part'âges, 3 rue de Romain à Mercey le Grand.

N'hésitez plus, inscrivez-vous auprès de Audeline MOMY, coordinatrice de Maison Vies & Part'âges au 06.44.01.13.81 dès à présent. Votre participation vous permettra d'améliorer votre endurance cardio-respiratoire, votre état musculaire et osseux. Également, agissez sur votre bien être général! Le groupe se composera de 8 à 15 participants inscrits.

Prochainement, nous reviendrons vers vous pour vous proposer la mise en place d'exercices physiques toujours adaptés pour garder l'équilibre à partir de septembre.



Pour toute arrivée à l'école (maternelle ou primaire) un dossier d'inscription est à compléter et retourner à la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Les inscriptions sont ouvertes du 2 avril au 17 Mai 2024, les dossiers disponibles sur le site www.valmarnaysien.com ou en Mairie.

HORAIRE DE TONTE ET AUTRES BRICOLAGES

Il est rappelé que par arrêté préfectoral et pour lutter contre les nuisances sonores, les travaux de bricolage et jardinage réalisés à l'aide d'engin à moteur sont limités aux horaires :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Samedi : de 9 h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Merci à tous de respecter cette réglementation ! C'est aussi cela le sens civique et le respect des autres.



ASSEMBLEE GENERALE: ASSOCIATION "LES ENFANTS D'ABORD"



VENDREDI 05 Avril 2024 à 20h30, Salle polyvalente de Mercey-le-Grand L'association « Les enfants d'abord » mène depuis plusieurs années des actions au profit des enfants résidant sur les communes de Mercey le Grand, Cottier et Etrabonne.

Elles ont permis d'organiser et de financer des fêtes, soirées dansantes, kermesses, spectacles, divers achats, dons aux écoles...

Pour ce faire, l'association a besoin de toutes les volontés possibles. C'est pourquoi nous vous invitons à rejoindre nos effectifs.

Nous comptons sur votre présence pour cette réunion annuelle qui valide notre action et les comptes de notre association.

Venez nous exposer vos idées, vos interrogations et participer à l'objet de cette association qui depuis maintenant 2003 collecte des fonds pour les activités ludiques de nos enfants.

Les membres du bureau

ET SI ON PARTAGEAIT NOS GRAINES!

Le principe est simple : je donne des graines si j'en ai trop (légumes et fleurs) ; je viens me servir de graines que je n'ai pas.

Un geste facile, gratuit et qui permet à chacun de partager ses trésors!

Merci à vous de faire vivre cette idée de mise en commun.

Notre bac a graines est disponible sur un rayon de la boîte à livres situé devant la mairie.

Travaux au 6 Rue de Saint Vit



Café Restaurant Multiservices 6 Rue de Saint Vit, Avec Olivier et Caroline, les gérants.



Permanences de Mairie :

Lundi 8h – 12h30 ; Mardi de 8 h à 18 h ; Vendredi 8h – 12h. 03.81.58.24.52 mairie.mercey@orange.fr



